



Contester rappel de charges

Par Toby23

Bonjour je voulais savoir en début 2016 l'agence par laquelle je loue l'appartement m'a réclamé une grosse somme d'argent en rappel de charges suite à un incendie dans la copropriété (parking souterrain avec voitures brûlées). Près de 600?

Donc j'ai demandé à l'agence le détail de ces 600 ?

L'agence m'a répondu qu'il fallait demander au syndic et le syndic m'a dit qu'il ne transmet le détail qu'au propriétaire.

Le propriétaire m'a dit de voir avec l'agence.

Cela fait deux ans et cinq recommandé que j'ai envoyé en demandant le détail des 600 ? du rappel de charge car j'ai du mal à comprendre pourquoi en tant que locataire je devrais payer Des frais liés à un incendie dans le parking souterrain.

Je pense qu'il y a une erreur quelque part.

Je reçois également régulièrement des recommandé en me disant que je dois payer ces 600 ?

Chaque fois que je reçois un recommandé j'en renvoie un également avec accusé de réception en demandant le détail des 600 ? et en indiquant que je conteste le faite de devoir payer des charges si cela concerne un incendie dans le parking souterrain de la copropriété et que je refuse de payer sans avoir le détail.

Chaque fois que j'envoie un recommandé je n'ai aucune réponse à ma demande et six mois après je reçois de nouveau un rappel de payement.

Cela fait deux ans que ça dure.

Questions :

- Je joue par le biais d'une agence et j'envoie les paiements a l'agence qui est gestionnaire du bien, 1 qui envoyer les recommandés : agence ou propriétaire?
- ai-je le droit de demander un détail de ses 600 ? ou dois-je payer bêtement sans me poser de questions?
- Pour contester c'est 600 ? est-ce que je dois aller au tribunal ou est-ce que je peux envoyer des recommandés?
- ont-ils l'obligation de me répondre ou peuvent-ils me laisser sans réponse et m'obliger à payer quand même?
- c'est à moi de prouver que je ne dois pas c'est 600 ? ou c'est à eux de prouver que je les dois?
- y a t-il un délai de prescription pour un impayé et si oui la date prise en compte est elle celle de l'impayé ou du dernier paiement?

Merci d'avance.

Par alain1707

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posez là à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel et gratuit, il suffit d'un petit clic sur <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le ?(+33) 09 70 40 80 87

<http://consulter-avocat.fr/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.

Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliquer sur ce lien <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le ?(+33) 09 70 40 80 87